



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-044

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; M. Claude LARDY ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Martine BIARD ; M. Vincent RAFFARA ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nicole COHEN ; M. Benoît DESACHY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Benoît SÉCHET ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Yoann STUCK ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denis MAIGRE (Adjointe) ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Gonzague ZIEGLER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

Membre absent : aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

OBJET SAISON CULTURELLE 2025-2026 - PROGRAMMATION ET FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES

Dans le cadre de sa saison culturelle 2025 / 2026, la Commune propose des spectacles et des conférences hors les murs, dans le Centre Culturel ainsi que dans différents lieux de la ville.

Les spectacles et tarifs annoncés correspondent à la deuxième partie de saison c'est-à-dire la période d'avril 2026 à juillet 2026.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260422-DELIB_2026-044-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Cette saison culturelle se décline en des spectacles « tout public » et des spectacles à destination des plus jeunes.

- **Les spectacles et conférences « Tout Public » :**

La programmation de la saison 2025 / 2026 des spectacles « Tout Public », telle que présentée ci-dessous, propose un éclectisme artistique avec des concerts de musique du monde, musique actuelle, et des conférences :

Spectacles	Tarif des billets vendus à l'unité (en euro)		
	Plein tarif	Tarif réduit	Tarif unique
<i>Ailack (Musique du monde)</i>	18	12	
<i>Musik Act</i>	12	8	
<i>Mardis philos (conférence) 2 sur la période</i>			5

Quel que soit le spectacle acheté la Commune a prévu un tarif réduit qui concerne les lycéens, les étudiants de moins de 26 ans, les retraités, les personnes en situation de handicap, les titulaires de la carte demandeur d'emploi, les familles nombreuses et les groupes (+ 10 personnes). Il est précisé que pour les lycéens et étudiants le pass'réunion remplace désormais la carte m'ra et est accepté comme mode de paiement.

- **Le spectacle « Jeune public » :**

Un spectacle jeune public est proposé au Centre Culturel, lors de la saison culturelle 2026 pour le public des écoles maternelles dans le cadre du partenariat entre les délégations Culture et Éducation :

Spectacle	Tarif unique vendu à l'unité
<i>Un peu perdu</i>	4 €

Pour ce spectacle « Un peu perdu » du 2 juin 2026, trois séances sont organisées à destination des scolaires (pour des cycles maternelles), à 9h15, 10h30 et 15h, au tarif unique de 4 euros pour les élèves (même tarif que les autres spectacles de la saison jeune public), et la gratuité pour les enseignants accompagnateurs.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Culture, réunie le 8 avril 2026, entendue ;

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260422-DELIB_2026-044-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour,

- Approuve les tarifs des billets pour les spectacles s'inscrivant dans la programmation culturelle de la fin de saison 2026 tels que présentés ci-dessus ;
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- Dit que les recettes en résultant seront inscrites au budget, chapitre 70, article 7062 ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 22 avril 2026

La Secrétaire,



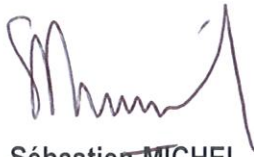
Johanna BECKERT

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **29 AVR. 2026**
Le Maire



Sébastien MICHEL